

## DEMANDE DE CONGE – JOUR JOKER

**A remettre au secrétariat 30 jours à l'avance**

Nom et prénom de l'élève : .....

N° de téléphone : .....

Email : .....@ .....

Classe : .....

Date du congé demandé : .....

Date et signature des parents : .....

### Décision de la direction

Le congé est accordé selon la demande

La demande est refusée      Remarques : .....

.....

Date et signature : .....

### Merci de prendre connaissance des points suivants :

- Chaque élève peut bénéficier de deux jours joker par année sans avoir à en justifier le motif. Ces deux jours peuvent se suivre ou pas.
- Une demi-journée prise est décomptée comme un jour complet
- Il est impossible de demander un jour joker la première ou la dernière semaine d'école ainsi qu'au moment des examens finaux
- Comme pour tout autre absence, les évaluations et le travail à domicile manqués durant le congé doivent être rattrapés.
- Les jours joker ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante
- La direction peut refuser un jour joker si l'élève présente des absences injustifiées préalables ou des retards récurrents